



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : MISE À JOUR DES CAPACITÉS DES CRÈCHES

L'an deux mille vingt trois, le onze juillet, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 04/07/2023

Compte-rendu affiché le 05/07/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

Rapporteur : Madame Marion LECLERE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Alexis MONTOLIU ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Patrice LANGIN a donné procuration à Wilfrid COUPE

Eliane CHAPON a donné procuration à Marine BOISSIER

Alain DONJON a donné procuration à Marcel GOLBERY

Lionel RUFIN a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

L'offre Petite-Enfance municipale est actuellement composée de :

- Pierre-de-Lune, crèche familiale d'une capacité de 27 places,
- Pierre-de-Lune, crèche de 18 places,
- Pré-en-Bulle, crèche d'une capacité de 30 places.

L'offre Petite-Enfance municipale évolue à compter du 28 août 2023. Il convient de mettre à jour l'organisation et les capacités des structures municipales d'accueil des jeunes enfants.

Afin de répondre au plus près des besoins de la population, nous proposons l'organisation suivante :

Pierre-de-Lune fonctionnera selon les modalités suivantes :

- Accueil en crèche familiale, 21 places à temps plein pour des enfants de 0 à 4 ans révolus. L'accueil se fait du lundi au vendredi pour une journée de 10h, comprise entre 7h et 19h, au domicile des Assistantes Maternelles employées par la Ville.
- Accueil en crèche collective, 18 places à temps plein, pour des enfants âgés de 16 mois à 4 ans révolus. Accueil du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 en journées complètes, ou en demi-journées.

Pré-en-Bulle fonctionnera selon les modalités suivantes :

- 30 places à temps plein pour des enfants de 0 à 4 ans révolus. Accueil du lundi au vendredi de 7h30 à 18h en journées complètes, ou en demi-journées.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés
avec 32 voix POUR,

APPROUVE les capacités d'accueil des crèches de la ville décrites ci-dessus ;

APPROUVE l'organisation de l'offre Petite-Enfance municipale présentée ci-dessus
ainsi que les horaires proposés.

DIT que cette organisation s'applique à partir du 28 août 2023.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Bernard JAVAZZO



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional